

DU CANNABIS SUR ORDONNANCE

RENCONTRE Le pharmacien bernois Manfred Fankhauser fabrique des produits à base de chanvre pour des patients souvent gravement malades. Sa démarche est unique en Suisse.

Un groupe de travail constitué par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'apprête à plancher sur la question du cannabis thérapeutique. Objectif: «exploiter toutes les possibilités de la loi pour que le cannabis puisse être utilisé comme médicament et pour pouvoir profiter du plein potentiel de cette plante médicale». Or, en Suisse, certains précurseurs n'ont pas attendu ses conclusions pour se placer sur ce terrain.

C'est le cas de Manfred Fankhauser. On l'imagerait volontiers dégaine de hippie, cheveux longs et pull tricoté. Mais le pharmacien de Langnau (BE) porte en fait une blouse blanche et de petites lunettes d'étudiant raisonnable. Dans son officine, il élabore et commercialise depuis 2011 des médicaments à base de cannabis. Il est une exception en Suisse. Sa matière première ne pousse pas dans les champs alentour, mais au bord du lac de Constance, dans un endroit «caché et protégé». Une petite culture d'environ 120 plantes qui suffit pour une année et de-

ment, uniquement à base de THC, appelé Dronabinol. Ici, le THC est synthétique et importé d'Allemagne, où il est fabriqué à partir d'écorce de citron. Les deux préparations se vendent sous forme de gouttes. «Cela permet de contrôler les doses de manière précise, souligne Manfred Fankhauser. En général, les prescriptions vont de 2 à 10 mg de THC par jour.» Bien moins que les

quantités inhalées avec un joint, qui oscillent entre 20 et 30 mg.

Solution miracle?

Ce fils de paysan de 51 ans a déjà conseillé et traité 850 patients. Les indications sont nombreuses: le cannabis est utilisé pour combattre nausées et perte d'appétit chez les personnes atteintes de cancer, crampes et spasmes liés à la sclérose en plaques ou encore douleurs chroniques. «Les patients font appel à nous quand les autres traitements n'ont pas fonctionné», explique Manfred Fankhauser.

La démarche n'a rien d'illégal! En principe, toutes les pharmacies pourraient produire des médicaments à base de cannabis suite à la révision de la loi sur les stupéfiants en 2008. La substance demeure interdite, mais l'OFSP accorde des licences spéciales pour l'usage médical. «Les procédures sont longues et compliquées. Il faut aussi connaître la plante, raconte Manfred Fankhauser. Je m'y intéresse depuis longtemps, j'y ai consacré mon doctorat.» De la part du patient aussi la persévérance est de rigueur. Pour obtenir le médicament, son médecin doit adresser une demande à l'OFSP. Et le coût élevé – entre 5 et 30 francs par jour selon les prescriptions – n'est pris en charge par les caisses maladie qu'au cas par cas.

Manfred Fankhauser est toutefois loin d'être un pionnier. Les Ro-

mains et les Grecs employaient déjà le chanvre comme remède. «Au début du XXe siècle, rappelle le pharmacien, la substance n'était pas considérée comme un stupéfiant: l'Université de Berne y consacrait des dizaines de recherches et de grandes entreprises pharmaceutiques comme Hoffmann-La Roche, l'ancêtre de Roche, l'utilisaient dans leurs préparations.» Le produit a peu à peu disparu au profit des barbituriques ou de la morphine. Les difficultés d'importations pendant la Seconde Guerre mondiale – la plante était alors cultivée en Inde – et la diabolisation de la substance dans les années 1960 ont mis fin à son usage.

Changement d'esprit

Depuis quelques années, les propriétés médicinales du chanvre font à nouveau l'objet de recherches. «L'attitude change», se réjouit Manfred Fankhauser.

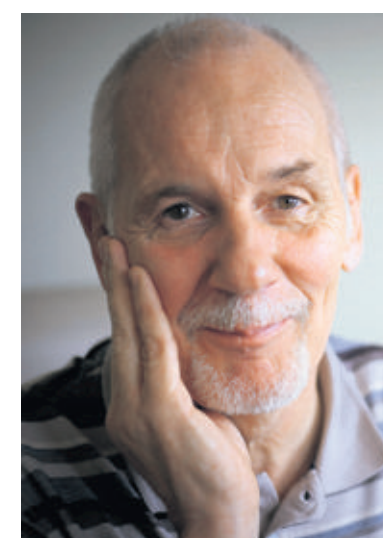
Autre signal: le Sativex, un médicament en spray à base de cannabis, déjà en vente dans plusieurs pays européens, a été autorisé en Suisse et devrait arriver sur le marché ce mois. Et bonne nouvelle: pour cette préparation, exclusivement destinée aux malades souffrant de sclérose en plaques, plus besoin d'autorisation spéciale.

● SOPHIE GAITZSCH
sophie@largenetwork.com

«Les patients font appel à nous quand les autres traitements n'ont pas fonctionné»
Manfred Fankhauser, pharmacien

TÉMOIGNAGE DE PATIENT

Philippe Süssstrunk, 61 ans, est atteint de sclérose en plaques depuis 1990. «Je souffrais de crampes et de spasmes dans tout le corps, accompagnés de douleurs insupportables. Les médicaments myorelaxants (pour décontracter les muscles), que je consommais aux doses maximales, ne m'apportaient rien: je me sentais comme un morceau de bois de la tête aux pieds. Je prends des gouttes de cannabis naturel trois fois par jour dans un peu d'eau depuis deux ans et je revis. Les spasmes et les crampes ont presque disparu. J'ai pu supprimer les myorelaxants qui me rendaient vaseux et



«Je revis. Les spasmes et les crampes ont presque disparu»

Philippe Süssstrunk, patient atteint de sclérose en plaques

ne souffre d'aucun effet secondaire.» Pourtant, l'habitant de Fleurier (NE) n'est pas immédiatement emballé lorsque son médecin évoque cette option. «Je n'avais jamais touché au cannabis. La question a aussi provoqué de longues discussions avec ma femme et mon fils. Aujourd'hui, je ne comprends pas pourquoi la substance ne peut pas être utilisée plus librement.» Le traitement de Philippe Süssstrunk, qui touche l'assurance-invalidité, coûte 550 francs pour un mois et demi: une lourde charge que son assurance-maladie n'a accepté de couvrir qu'au terme d'une bataille acharnée. ●



Depuis 2011, dans sa pharmacie de Langnau (BE), Manfred Fankhauser élabore des préparations médicales à base de cannabis.

● PHOTOS: SÉBASTIEN ANEX

pneus direct Actuellement **Jusqu'à 20%** de rabais supplémentaire sur les pneus
021 634 50 80
www.pneus-direct.ch
Av. du 14-avril 25 • 1020 Renens
Au centre de Renens en face de l'UBS